

COMMUNE de
La Capelle et
Masmolène

Département du Gard

Délibération du conseil municipal

Demande de subvention au SMEG 30

N°16/2022

Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène	Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 18 Mars 2022			
Date de la convocation 14/03/2022	L'an deux mil vingt-deux, le dix huit mars Mars, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, Maire.			
	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 14/03/2022	1 - Monsieur GAYTE Xavier	x		
	2 - Madame CREISSEN Viviane	x		
Date d'affichage de la délibération 07/04/2022	3 - Monsieur PAUL François	x		
	4 - Monsieur SERRES Hervé	x		
Nombre de conseillers : 11	5 - Madame DURANDO Françoise	x		
En exercice 10	6 - Monsieur PESENTI Anthony	x		
Quorum	7 - Madame CLAUX Elodie	x		
Présents 10	8 - Monsieur LAURENT Gilbert	x		
Représentés	9 - Monsieur FORIEL Jonathan	x		
Votants 10	10 - Madame GIULIANI Stéphanie	x		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN				
<u>Acte rendu exécutoire</u> Après dépôt en Préfecture le 22/03/2022 Et publication ou notification du 22/03/2022	Sens du vote : ADOPTION A L'UNANIMITE Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0			

Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard permet aux communes n'ayant pas transféré leur maîtrise d'ouvrage « éclairage public – travaux neufs » de le solliciter pour l'attribution de possibles subventions. Pour cela, le projet doit concerner uniquement les champs ci-dessous :

- Renouvellement de lanternes à LED (Light-Emitting Diode « diode électroluminescente ») ou extension de points lumineux à LED,
- Installation de mâts solaires liés à des lanternes à LED,
- Mise en place d'horloges astronomiques permettant la réalisation d'économie d'énergie,

Sont exclus de l'assiette subventionnable, les travaux de sécurité, les éclairages festifs, illuminations-mises en valeur du patrimoine et éclairages sportifs. La pose de mâts, de crosses, divers accessoires et les travaux de génie civil sans point lumineux rattaché sont également exclus.

Dans le cadre des aménagements du parking et du boulo-drome de la salle polyvalente/bistrot de Pays, il est prévu des équipements d'éclairage public

Les couts de ces aménagements sont les suivants :

- ✓ Eclairage du parking 12 066,90 € HT
- ✓ Eclairage du boulorome (solaire) : 9 900,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

DESIGNATIONS	COUTTOTALHT	%
COMMUNE	17 572,87€	80 %
SMEG	4 393,22 €	20 %

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ D'approuver le projet d'éclairage public pour une dépense de 21 966,09 € pour la rénovation / extension de l'éclairage public,
- ✓ De charger Monsieur le Maire d'adresser une demande de subventions au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard pour l'année 2022, accompagné des pièces nécessaires,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire



Xavier GAYTE

